



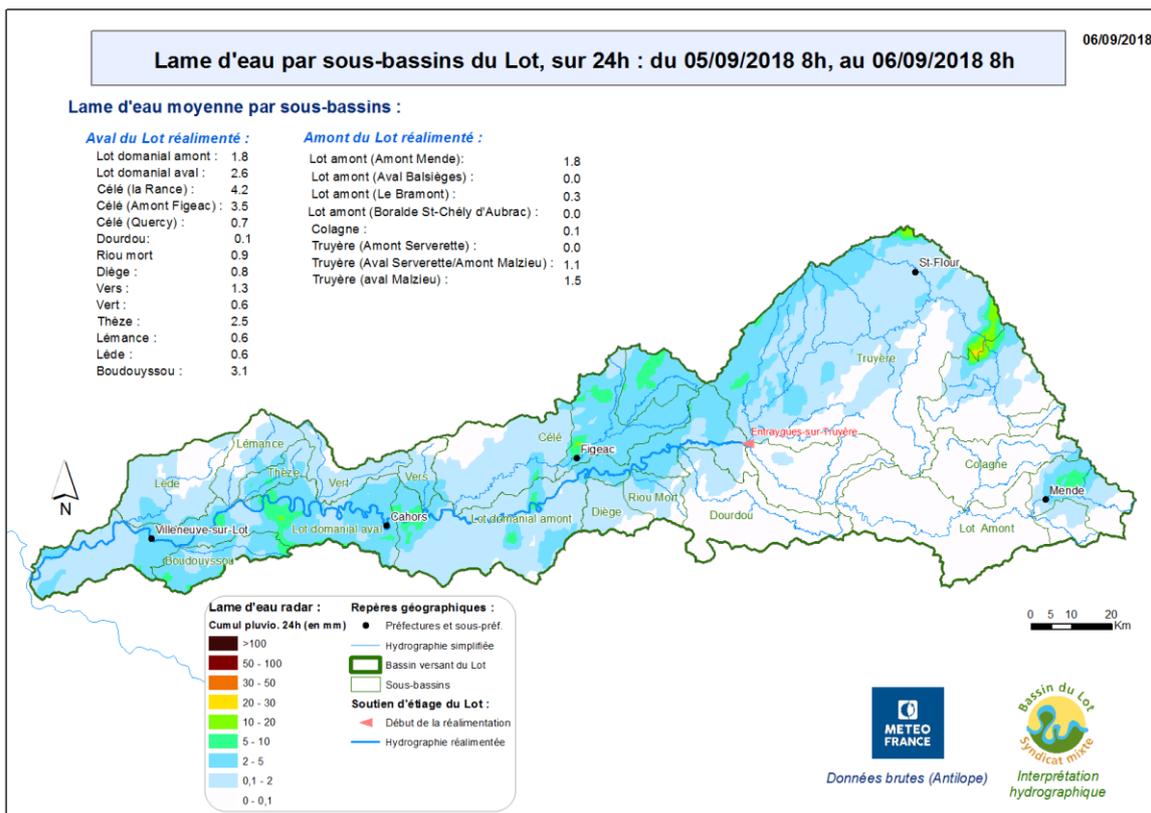
Le 6 septembre 2018

- Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°11

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (30^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode pluvieux du 5 au 6 septembre 2018

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Deux passages pluvieux enregistrés sur le bassin cette semaine :

- Averses pluvieuses dans la journée du 29 août apportant des cumuls faibles
- Dans la nuit du 5 au 6 septembre apportant localement plus de 10 mm

Les prévisions annoncent le retour d'un temps sec à partir de demain et jusqu'à la semaine prochaine avant une dégradation prévue jeudi.

Hydrologie du bassin :

Les épisodes pluvieux n'ont pas apporté de pluies efficaces et les cours d'eau poursuivent leurs tarissements.

Cette semaine, 8 stations ont franchi leurs débits seuils dont la Truyère amont à Serverette qui commence à être en difficulté

Le fleuve Garonne a franchi le DOE en amont (depuis le 2 septembre) et en aval (le 4) de sa confluence avec le Lot. Les débits importants du Lot ont permis de limiter ce franchissement en aval de la confluence (QMJ d'Aiguillon largement supérieurs au DOE)

NB : une étude est en cours afin de réviser les débits seuils des stations de Casseneuil sur la Lède et du Monastier-Pin-Mories sur la Colagne. Dans l'attente de la valeur retenue pour le DOE de la Lède, un accord avec le gestionnaire de la retenue de Pailloles a été conclu pour maintenir 90 l/s.

 Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet étiage sur le bassin

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2018 (en m3/s) :

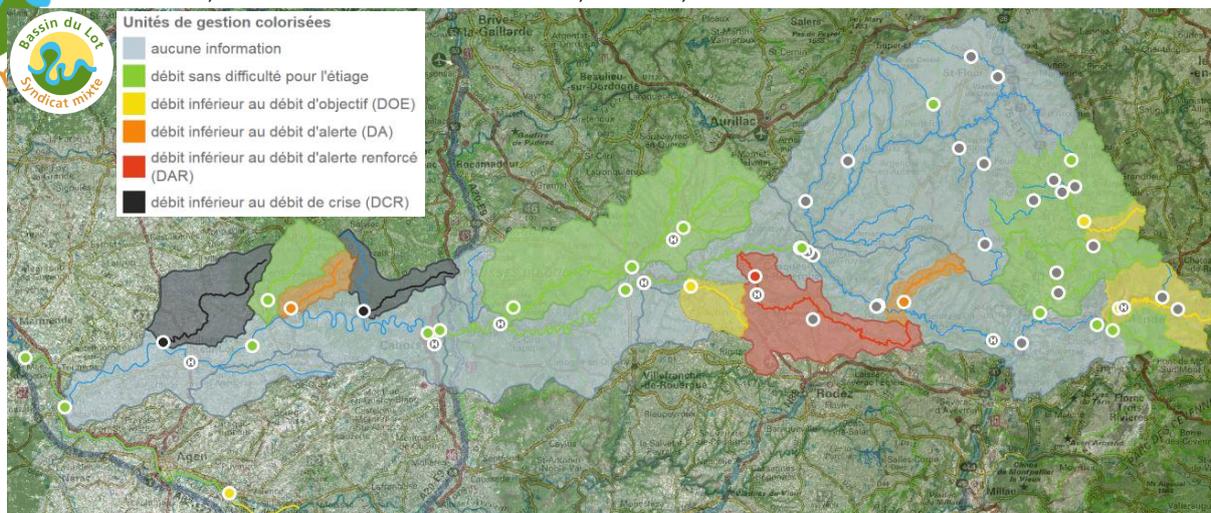
Station	P.	30 Aoû	31 Aoû	01 Sep	02 Sep	03 Sep	04 Sep	05 Sep	+
LOT AMONT :									
Mende [aval]		0.49	0.48	0.48	0.47	0.46	0.44	0.43	
Castelnaud-de-Mandailles		0.1	0.09	0.1	0.12	0.13	0.13	0.13	
TRUYERE :									
Serverette		0.3	0.3	0.3	0.26	0.25	0.24	0.23	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :									
Conques		0.26	0.26	0.29	0.29	0.29	0.35	0.24	
Viviez [2]		0.16	0.2	0.16	0.14	0.16	0.16	0.15	
LOT AVAL CAHORS :									
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05	0.05	
Boussac		0.09	0.09	0.09	0.09	0.09	0.09	0.09	
Casseneuil		0.1	0.1	0.12	0.1	0.09	0.09	0.08	
GARONNE :									
Lamagistère		100	111	93	85	83	78	83	
Tonneins		169	184	182	146	117	108	124	

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)



Le 05/09, 3 stations ont franchis le DOC, 2 le DA, 1 le DAR et 2 le DCR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 05/09/2018

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés sécheresses sur le bassin : (en gras les dernières mesures prises)

Dans le 48 : Arrêté du 6 septembre 2018

Alerte : Colagne (cours d'eau)

Vigilance : Lot, Bramont, Colagne (bassin) et Truyère

Dans le 15 : Arrêté du 5 septembre 2018

Vigilance : bassin de la Truyère et Margeride, bassin du Lot

Dans le 12 : Arrêté du 28 août 2018

Niveau 1 : TE organisationnel depuis le 1^{er} juin sur le bassin sensible du Dourdou de Conques

Niveau 1 : Bassin du Lot amont

Niveau 2 : Bassin du Lot NON réalimenté depuis la confluence avec la Truyère

Niveau 2 : TE du bassin de la Diège

Dans le 46 : Arrêté du 30 août 2018 *Proposition lors de la consultation du 5 septembre*

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 2 : -50% pour le Bervezou, le Saint-Perdoux, le Veyre + affluents

Niveau 2 : -50% pour le Vers, Rauze et Sagne + affluents

Niveau 3 : -100% pour le Vert aval + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogatoires) pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogatoires) pour le Vert amont (Tours d'eau) + affluents

Dans le 47 : Arrêté du 28 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 2 : -50 % pour la Lède NON réalimentée + affluents

Niveau 2 : -50% pour la Lémance NON réalimentée + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf dérogations) pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 3 : -100% (sauf dérogatoire) pour le Boudouyssou NON réalimenté et la Tancanne + affluents

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.



Suite à la reprise de la production sur la branche Truyère, les turbinés se sont réduits à 20 m³/s à partir du 1^{er} septembre. Seulement deux lâchers à 60 m³/s ont été réalisés dans les journées du 4 et du 6 septembre.

Des variations importantes ont été enregistrées à la station de Coutet et Aiguillon.

La plus grande vigilance est demandée à l'ensemble des usagers de la rivière

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont en forte baisse pour les retenues de la branche Truyère et Maury, mais reste cependant au-dessus des cotes touristiques.

Besoins en eaux :

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

Les températures font progresser l'avance végétative dans le Lot-et-Garonne de 9 à 12 jours en fonction des dates des semis.

Au vu de l'étalement des semis au printemps, certaines cultures sont toujours sujettes au stress hydrique comme le maïs grain et semence. Les fruits sont dans leur phase de récolte, cependant au vu des conditions climatiques, un apport en eau doit rester constant pour les réserves des vergers et du sol.

Les activités touristiques vont commencer à baisser avec la rentrée scolaire mais le mois de septembre reste important pour l'activité.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le 27 août à 14h avec la mise en place de lâchers à 260 l/s (200 l/s de plus que le débit réservé du réservoir de Charpal).

Malgré le passage temporaire sous le DOE lors de la journée du 29 août, la Colagne se maintient grâce au soutien d'étiage au-dessus du DOE.

NB : Pour rappel le point nodal de la Colagne au Monastier-Pin-Mories fait l'objet d'une révision dont les propositions de valeurs seront présentées cet automne.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est toujours fixée à **12 m³/s**.

L'index Lot est passé sous la quinquennale sèche et vient de franchir la décennale sèche.

Droits conventionnels acquis depuis le 1^{er} juillet : 10,3 Mm³

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet : 2,3 Mm³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi est modificatrice de celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 13 septembre 2018

Merci de tenir informée dès que possible le SMBL en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 06/09/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	30-août-18	31-août-18	1-sept.-18	2-sept.-18	3-sept.-18	4-sept.-18	5-sept.-18	6-sept.-18	7-sept.-18	8-sept.-18	9-sept.-18	10-sept.-18	11-sept.-18
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				Consigne			Consigne				Consigne	
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	9.6	9.5	9.3	9.5	9.3	8.8	8.7						
Entraygues-aval (EDF) (12)	76.0	64.6	23.4	23.6	22.8	43.8	23.2						
Entraygues-Roquepailhol (12)	69.8	57.0	21.5	20.5	19.3	41.4	20.4						
Faycelles (46-12)	81.2	71.1	39.1	24.6	23.6	40.6	29.4						
Cahors-Lacombe (46)	68.3	75.8	61.5	37.9	36.3	35.8	50.9						
Coutet (EDF) (47)	63.4	74.2	71.7	45.0	33.6	27.2	43.4						
Aiguillon-Ville (47)	67.8	78.1	76.5	52.3	36	30.5	49.7						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues*

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)
Grandval	6-sept	729.25	+3.25	-2.57
Sarrans	6-sept	638.41	+8.41	-2.64
Maury	6-sept	583.63	+0.13	-1.57
Castelnau	6-sept	412.49	+1.99	+0.36

Source : EDF



Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>

Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot
www.valleedulot.com



03/09/2018

**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**



06/09/2018

**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **20**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 3 SEPTEMBRE 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
 Jusqu'au **VENDREDI 7 SEPTEMBRE** 00 h 00.
 (Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **21**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
 Jusqu'au **MARDI 11 SEPTEMBRE** 00 h 00.
 (Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE